

## Severin Jean

---

**Question 1- Pouvez-vous vous présenter en quelques lignes ? Et nous dire quelles sont les matières que vous enseignez à UT1 Capitole ?**



Je suis maître de conférences depuis 2013 dans cette université après avoir soutenu une thèse relative à la protection des droits subjectifs par la responsabilité civile. J'ai été élu 12 ans au conseil de la Faculté de droit. A cette occasion,

*j'ai notamment la chance de m'investir pour la réussite des étudiants et plus spécialement pour les primo-entrants pour lesquels nous avons conçu des dispositifs pédagogiques utiles à leur réussite. J'ai enfin la chance d'enseigner des matières très plaisantes à l'image de la responsabilité civile, du droit du travail ou encore du droit de la famille.*

**Question 3- Selon vous, pourquoi un étudiant devrait s'inscrire au CSD ? et quelles sont les qualités recherchées chez les étudiants pour faire partie du CSD ?**

*Venir au CSD, c'est compléter sa formation juridique en allant au-delà du droit et c'est ne jamais oublier que le droit n'est rien d'autre que la traduction d'un fait social auquel les étudiants du CSD contribuent.*

**Question 2- Pouvez-vous nous préciser quelle est votre fonction au sein du CSD? Et pourquoi avez-vous accepté d'enseigner au Collège supérieur de droit ?**

J'ai en charge le travail collectif sur ouvrage. J'ai accepté avec grand plaisir pour deux raisons principales. D'une part, je fais pleinement confiance à son directeur qui a de belles ambitions pour les étudiants du CSD. D'autre part, l'idée de travailler avec les étudiants sur des ouvrages non-juridiques est une chance, celle de l'ouverture sur le monde et plus encore quand on y associe la création de l'évènement Enlivrez-vous qui permet de faire connaître nos étudiants au-delà des murs de l'Université.